



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 5 mai à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le cinq du mois de MAI, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Laetitia CARRACO.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Guillaume BOUCHACOURT), M. Gilles SAUNIER (pouvoir à Gaël FROMENTÉ), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Séverine GUILLOUX), Mme Brigitte GUILLAUME (pouvoir à Martine CHAMPALE), Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX).

Le quorum est atteint.

En propos liminaires, le Maire « *souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux pour cette nouvelle séance de Conseil au cours de laquelle il n'y aura pas beaucoup de points à délibérer. Avant de commencer, je tiens à souligner que le mois de mai sera particulièrement dynamique pour notre commune, car plusieurs manifestations importantes sont prévues. Ces évènements seront l'occasion de faire rayonner notre commune auprès de tous nos habitants et également dans toute la région. Je vous invite donc à participer activement à ces initiatives. Ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Je vous remercie de votre attention et passons maintenant à l'ordre du jour* ».

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,
Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Laetitia CARRACO comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission d'appel d'offres du 17 avril : le Maire renvoie au point n°5 du présent Conseil consacré à l'attribution du marché de l'aménagement de la route des Burriers
- ✓ Commission santé, social et solidarités du 24 avril
Samedi 4 octobre 9h : marche Rose, avec 2 parcours (1 et 9 kms). Le centre hospitalier organise une grosse journée de dépistage du cancer + ateliers bien-être.

Mise en place d'une CPTS du Mâconnais

La mission 1ère est la coordination entre professionnels de santé et rendre attractif le territoire afin d'accueillir de nouveaux professionnels. Représente 43 communes dont MBA avec 594 professionnels dont 52 médecins.

CVS du Bocage du 9/04

Actualités : changement de fournisseur de restauration, écriture du projet d'établissement pour les 5 ans à venir ; Point RH : en tension au niveau des aides-soignants. Toujours pas de médecin coordinateur. Point travaux : aménagement des espaces verts et restructuration des 2 bâtiments.

54 résidents en fauteuil / 90 résidents (établissement plein)

Retour enquête de satisfaction : 82 % de satisfaction

Bilan financier en excédent

CVS des Primevères du 10/04

Actualités : changement cuisine, écriture du projet d'établissement

Point travaux : réfection totale de la cuisine, mise en place de 2 bornes électriques de recharge pour les voitures. La résidence est pleine à 100%. Bilan enquête : 93 % de satisfaction. Bilan financier en léger déficit.

Appels à projet Bulle de Vie : KALIVI : « Cuisine et compagnie : se réunir pour créer et partager » et Conférence des Financeurs : « Initiatives seniors »

Financement Kalivi : 10 493 €

Financement Conférence des Financeurs : 15 013 €

Coût pour la mairie attendu 10 % € □ la commission émet un avis favorable.

Séances d'aquagym, ateliers nutrition, ateliers culinaires, ateliers mémoire et écriture + séjour pour 12 à 15 seniors.

Point activités France Services

En Saône et Loire, 126 000 personnes accompagnées en 2024, soit +31%

Forte augmentation des démarches DGFIP / Carsat / Retraite.

En 2024, les espaces France Services vont gérer en plus quelques nouveautés : Ma prime Adapte, Dématérialisation de l'aide juridictionnelle, Le Chèque énergie, Ma prime Rénov'

Pour la Commune, 881 accompagnements sur l'année 2024 pour des dossiers retraite, France Titres (Pré-demande CNI, Passeport, renouvellement Permis et cartes grises), et les impôts.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Approbation du montant des attributions de compensation 2025 relatives à la compétence Petite Enfance

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,

Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite Enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la Petite Enfance au 1^{er} septembre 2017,

Vu la délibération n°2025-073 du Conseil Communautaire du 3 avril 2025 relative au montant des attributions de compensation 2025 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite Enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Sandrine JAILLOUX complète ses propos en précisant que les montants retenus sur les attributions de compensation de la commune concernant la petite enfance sont les suivants :

- 2025 : 78 322.80€
- 2024 : 109 463.00€
- 2023 : 117 421.77€
- 2022 : 130 148.67€
- 2021 : 73 538.00€

Ces montants sont consécutifs à l'accueil des enfants chapellois dans les multi-accueils de l'Agglomération. Plus MBA accueille d'enfants chapellois, plus le montant à déduire des attributions de compensation est important.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2025 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de La Chapelle de Guinchay, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

5. Aménagement de la route des Burriers : attribution du marché

Rapporteur : Hervé CARREAU

Bernard GONNET demande tout d'abord s'il y a un gros écart de prix entre les candidats. Le Maire fait remarquer qu'il y a environ 100 000€ H.T. de différence entre la première et la dernière offre. Pour répondre à sa deuxième question, il est précisé que les travaux devraient commencer vers le 15 juin.

Les candidats ayant déposé une offre sont les entreprises Eurovia, Guinot, Colas, Eiffage et De Gata.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Budget Primitif 2025 de la commune prévoyant en investissement les travaux d'aménagement de la route des Burriers,
Vu la délibération n°28-2025 en date du 7 avril 2025 votant le Budget Primitif 2025 et les crédits relatifs aux travaux d'aménagement,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 24 février 2025,
Vu les 5 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 17 avril 2025,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE le marché d'aménagement de la route des Burriers, prestation supplémentaire éventuelle comprise, à l'entreprise DE GATA pour un montant de 425 441,70€ H.T.

APPROUVE les termes du marché à intervenir ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché et signer toutes pièces utiles en la matière ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

6. Marché de rénovation énergétique du boulodrome : avenant n°1 pour le lot 9

Rapporteur : Alain JOSEPH

Franck BARRET demande sur quels postes se situent les moins-values. Il s'agit d'un habillage en moins sur le lot bardage.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 21 juin 2024,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 août 2024,
Vu la délibération n°70/2024 en date du 2 septembre 2024 attribuant le marché aux entreprises, notamment le lot n°9 à l'entreprise Guérin,
Considérant que des prestations supplémentaires engendrent une augmentation du coût du lot 9 supérieure à 5%,
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer un avenant à l'acte d'engagement initial,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du lot 9 du marché de rénovation énergétique du boulodrome ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

7. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°11/2025 : aménagement maison Campos : demande de fonds de concours MBA maintien du commerce de proximité

N°12/2025 : aménagement maison Campos : demande de fonds de concours MBA développement local des communes

N°13/2025 : renouvellement de la concession J17 du cimetière

N°14/2025 : renouvellement de la concession J47 du cimetière

N°15/2025 : demande de subvention à MBA pour la route des Burriers au titre du fonds de concours aménagement des pistes cyclables 2020-2026

N°16/2025 : demande de subvention à MBA pour la route des Burriers au titre du fonds de concours développement local des communes 2020-2026

8. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Point ressources humaines : le candidat retenu pour occuper le poste de Directeur de l'ALSH et des Mercredis a finalement décliné l'offre et c'est Romane CHAMONARD qui sera finalement recrutée à partir de cet été pour un CDD de 1 an. Raphaëlle MAHFOUDI est recrutée à compter du 12 mai en tant que chargée d'accueil de Bulle de Vie pendant toute la durée d'absence de Mélanie SERRA, notre référente familles qui est enceinte, puisque c'est Eve FAYETTE qui remplace Mélanie SERRA. Sébastien LACHARME a fait valoir ses droits à mutation au Département. Sa date de départ reste à définir mais il devrait avoir lieu pendant l'été. A noter également l'absence de Steven MORANZONI à compter du 12 mai pour 6 à 8 semaines et celle de Sabrina GROS pour 4 semaines. Enfin, le recrutement pour les animateurs de cet été est en cours (3 postes encore à pourvoir), ainsi que pour les permanents pour la rentrée scolaire (3 postes également à pourvoir).
- Location appartement Reydet : 5 dossiers avaient été reçus et c'est Madame RODRIGUEZ BAMONDE qui a été retenue. Elle devrait prendre le logement à partir du 15 juin
- Logement vacant de Monsieur Laplace. Début avril, la commune a écrit au notaire chargé de la succession du locataire. Ce dernier est en attente d'informations lui permettant de faire évoluer la situation et clôturer les affaires successorales.

- Information sur les moustiques et nichoirs mis en place. Le Maire a participé à une réunion pour expliquer notre retour d'expérience sur les actions mises en place dans la commune avec Chalon et Mâcon. La ville a été montrée comme exemple.
- Courrier chien guides reçu par la commune : il y a plus de 6700 chiens guides sur toute la France. Le 28 septembre 2025, se tient la Journée nationale des Chiens Guides et portes ouvertes de toutes les associations de chiens guides fédérées. A la question posée par Martine CHAMPALE, la commune ne sait pas où se déroule la manifestation la plus proche.
- Pour information, la commune travaille sur la mise en place des astreintes aux services techniques. Un projet de délibération sera soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion en juin pour délibération de la commune en juillet et mise en place à la rentrée scolaire.
- La réunion avec les entreprises est décalée au 9 octobre à la place du 2 octobre. A noter.
- Rappel de la commémoration du 08 mai à 11h00. A cette occasion, Sandrine JAILLOUX a fait remarquer à juste titre que les Bleuets étaient à porter uniquement les 8 mai et 11 novembre.
- Le samedi 10 mai, arrivée vers 16h30 d'une étape du circuit de Saône et Loire dans la commune. Merci de venir donner un petit coup de main pour servir le verre de l'amitié. D'avance merci.
- Passage du Critérium cycliste le 12 juin passe sur notre commune (étape Saint Priest / Mâcon). Les coureurs arriveront de Saint Amour Bellevue et se dirigeront à l'Ouest en arrivant sur notre commune au carrefour de la Ferté.
- Cirque don de 60€ au CCAS pour information
- Quelqu'un enlève le samedi les panneaux d'interdiction de stationner pour le marché dominical. Les gendarmes ont été saisis et la personne a été identifiée. Elle sera verbalisée si son comportement ne changeait pas.
- Rappel du barbecue du personnel et des élus le 12 juin à 19h à la Maison de Pays. Répondre si présents ou pas. Une invitation va être envoyée
- Inauguration le 14 juin à 16h00 du boulodrome et du city parc.

9. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX informe que le spectacle des enfants organisé par le CCAS se déroulera le 10 décembre, non plus à 15h mais à 17h pour que les enfants du personnel de mairie puisse y assister également. Il sera réalisé par la compagnie de la petite lune qui revient dans la commune car leur prestation avait été beaucoup appréciée il y a 2 ans.

Didier PIN

- Job dating le 22 mai au matin aux Colonnes. Des réunions ont déjà eu lieu avec France Travail pour la mise en place. Tout est en cours. Les conseillers sont les bienvenus pour aider à la manifestation.

- Réunion de la Participation Citoyenne le 27 mai à 19h au Pressoir, en présence de la Gendarmerie. L'ordre du jour sera un état des lieux de la délinquance et des incivilités, la cybercriminalité, l'opération tranquillité vacances, les chiffres de l'accidentologie locale et départementale. Franck BARRET demande si les retours sont positifs sur ce dispositif. Didier PIN répond que ça fonctionne, que les gendarmes sont partie prenante dans l'opération. Rôle de prévention uniquement de la Participation Citoyenne. Compte-rendu à prévoir au Conseil du mois de juin.

Stéphanie ARQUÉ

- Remerciements de l'ASC Foot, de la Prévention routière, du Paradis de la danse, de l'association Notre Dame des Vignes, des Amis de Casamance, de la MFR d'Etang sur Arroux et du BTP CFA de l'Ain pour l'octroi de leur subvention 2025
- AG des Tambronx le 29 avril : chorale composée de 21 chanteurs et chanteuses, les réunions se passent à la salle des prunus. Ils participent aux commémorations, se rendent aux Primevères et à la Cité fleurie à Crêches aussi. Si les conseillers ont des idées de chanson, il faut leur en faire part, Stéphanie lance l'idée. Il y a une nouveauté à chaque commémoration. Le bilan financier est positif, ils participent aux Conscrits, remercient la mairie pour le prêt de la salle et les invitations aux commémorations. Pour 2025, continuité dans les actions précédemment décrites.
- La fresque du FLAC vers la Maison des jeunes a commencé

Philippe LOURENCO

- Il demande si les travaux route de Romanèche sont terminés. Ils ne le sont pas tout à fait, répond le Maire, il reste le traçage blanc qui matérialisera le cheminement et les quilles à poser. Il faut un chemin propre et fonctionnel. Philippe LOURENCO craint que le résultat ne soit pas tout à fait satisfait. A voir,
- Il s'inquiète également du départ des agents communaux qu'il juge important ces derniers temps. Le Maire dit que les agents partent toujours au bout de plusieurs années, ce qui est tout à fait normal. La fonction publique territoriale n'est plus attractive et les plus grosses collectivités ont des avantages que nous n'avons pas. La commune a pourtant déjà beaucoup travaillé ces derniers mois au niveau des ressources humaines pour rattraper son retard et proposer un fonctionnement attractif. Mais parfois, ça ne suffit pas.

Josiane MOULIN signale impasse saint Roch un gros trou à proximité des boîtes aux lettres, dangereux en cas d'intempéries. Sandrine JAILLOUX rappelle à cette occasion l'utilité de l'application « La chapelle en poche » pour effectuer tout signalement.

Bernard PETIT rappelle qu'il s'est porté volontaire pour faire partie des signaleurs de la course pour l'arrivée de l'étape du circuit de Saône-et-Loire à La Chapelle, mais il n'a pas de nouvelles de l'organisation.

A sa question sur les interdictions de circuler, le Maire précise que des flyers ont été distribués partout par l'organisateur et que la commune a largement relayé sur tous les réseaux. Le blocage n'aura lieu que le temps de la course.

Isabelle GIL fait le compte-rendu de l'assemblée départementale du CNAS du 8 avril : augmentation des structures qui adhèrent en 2024, soit 21 256 adhérents en France pour 968 590 bénéficiaires. 7 adhérents sur 10 est une commune. Il y a 13 140 bénéficiaires pour 470 adhérents en Saône-et-Loire. Certaines prestations changent comme les compléments de salaire considérés comme un complément et donc soumis à prélèvements et retenues à la source (ex : mariage, naissance, etc.). Pour compenser, le CNAS revalorise ces

prestations de 10% en 2025 mais ça rallonge les délais de traitement car cela implique que le CNAS se mette en rapport avec DGFIP pour ces prestations. Au niveau de la commune, elle a payé 10 199€ de cotisation, pour 46 agents bénéficiaires, soit 222€ par agent. Le taux d'utilisation est de 87% par les agents municipaux. Les prestations qui plaisent le plus sont les places de cinéma, les spectacles, tout ce qui concerne les prestations enfants. On paie quelque chose qui sert, c'est bien dit le Maire. Il faudrait savoir si les agents ont profité au-delà de la prestation payée par la commune.

Fabienne GAUTREAU fait suite à la dernière rencontre de tennis en évoquant des infiltrations d'eau dans le club house. La commune va relancer les experts car le sinistre a été déclaré depuis longue date.

Carlos ESTEVES suggère l'idée de mettre une double toiture dans le but de protéger des intempéries mais aussi de provoquer un passage d'air permettant de rafraîchir les lieux, comme cela se pratique en Asie.

Il rappelle sa proposition de randonnées avec les conseillers pour la découverte du circuit de randonnée de la commune (8km). Il rappelle que les quads sont interdits (des panneaux seront posés pour la signaler) et les vélos, chevaux et pédestres autorisés. L'invitation est fixée le 21 juin à 9h.

Martine CHAMPALE évoque le fauchage de la zone verte. Ce point sera évoqué demain en réunion technique, répond le Maire.

Alain JOSEPH

- Point travaux du boulodrome : les enduits de la façade Ouest sont finis aujourd'hui, l'électricité et la plomberie sont en cours. Demain, se déroule la réunion de chantier et commencent les OPR (opérations préalables à la réception). Les panneaux solaires ont commencé ce matin pour 2 semaines. Le 14 juin, rappel de son inauguration à 16h
- Peinture du mur de l'école maternelle réalisée en régie pour la préparation de la fresque
- Aménagement des nouveaux vestiaires terrain annexe : les bancs, trop chers ont finalement été faits en régie pour limiter le coût d'investissement. Très belle réalisation.

Sandrine JAILLOUX reviendra sur les réunions à MBA lors d'une prochaine commission. Par ailleurs, nous avons reçu les remerciements du Directeur de l'école primaire pour la participation financière de la commune à leur projet fresque de la maternelle (préparation des murs et prise en charge des peintures de la fresque à hauteur des 516€).

Franck BARRET évoque la prochaine tenue d'une commission voirie (date à venir) pour traiter de différents points. Une intervention de nos services aura lieu ces jours pour l'entretien des accotements. Il s'excuse pour le retard généré.

Séance levée à 20h55



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MAI 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
29/2025	Désignation du secrétaire de séance
30/2025	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025
31/2025	Approbation du montant des attributions de compensation 2025 relatives à la compétence Petite Enfance
32/2025	Aménagement de la route des Burriers : attribution du marché
33/2025	Marché de rénovation énergétique du boulodrome : avenant n°1 pour le lot 9

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MAI 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
<u>CARRACO Laetitia</u>	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Séverine GUILLOUX
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Martine CHAMPALE
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Sandrine JAILLOUX
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Guillaume BOUCHACOURT
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Gaël FROMENTÉ
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	